

De l'intérêt du temps partagé

Chacun sait que le taux de chômage est un des principaux handicaps qui pèsent sur l'économie régionale. Mais ce que l'on sait moins, c'est que ce chômage touche de plus en plus des personnes à forte qualification. Ainsi dans le grand Montpellier, on estime à près de 6 000, le nombre de cadres et d'ingénieurs en recherche d'emploi, soit plus de 25 % des chômeurs à l'échelle de l'agglomération. Pour s'attaquer à ce problème majeur, une nouvelle association, baptisée CPE 34*, propose une solution innovante et adaptée au tissu économique local, lequel est composé à 90 % de PME employant de 2 et 20 salariés. L'expérience montre en effet qu'une petite entreprise peut avoir besoin de recruter une personne expérimentée, mais qu'elle n'a souvent pas les moyens de l'embaucher à plein temps. En revanche, elle peut avoir recours à un cadre, 2 ou 3 jours par semaine, pour répondre à un besoin d'encadrement, ouvrir de nouveaux marchés, créer sa croissance ou concrétiser un projet dormant...

Le juste temps au juste coût

La solution proposée par l'association CPE 34 consiste donc à promouvoir le travail à temps partagé, à savoir qu'un même salarié partage son temps et ses compétences entre 2 ou 3 employeurs. Déjà bien répandue aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, cette formule est ici méconnue. Les chefs d'entreprise la confondent souvent avec l'intérim, qui correspond à un besoin ponctuel, à savoir un surcroît



momentané d'activité. En fait, indique l'association, *"il faut voir le temps partagé comme un apport de compétences nouvelles, qui permet au dirigeant de se concentrer sur la stratégie de développement de sa société"*. Autre avantage de la formule : sa souplesse. Le cadre ainsi recruté travaille en fonction des besoins de l'entreprise. En quelque sorte, c'est le juste temps au juste coût. Du moins au départ... les études montrent que les responsables de PME qui ont tenté cette démarche franchissent vite l'étape suivante. Selon les statistiques de l'association CPE, dans près de 60 % des cas, le contrat à temps partagé finit par déboucher sur un temps complet.

CPE 34 : Compétence Pluri-Entreprises est une association professionnelle de cadres qui bénéficie notamment du soutien du Département et de l'Agglo de Montpellier.*
contact : Pascal Cailleau, 06 68 59 66 79, ou
cpe-34@wanadoo.fr (www.cpe34.free.fr)